

## COMMENT CHOISIR LE STAGE LE MIEUX ADAPTÉ À MES OBJECTIFS ET À MES ATTENTES ?

Dans un premier temps, nous faisons connaissance grâce à un entretien téléphonique ou physique. Très attentifs à vos besoins et à vos objectifs, nous vous orienterons vers la formation la plus adaptée à vos attentes, à vos objectifs, ainsi qu'à votre niveau ou à celui de vos collaborateurs.

## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS MON INSCRIPTION ?

Suite à notre entretien, dans les 10 jours maximums, vous recevez un dossier comprenant votre convention de formation professionnelle à retourner signée à Up and Com'. Cette convention signée vaut inscription ainsi que l'acceptation de nos conditions générales de vente et du règlement intérieur de Up and Com' que vous retrouverez sur ce site.

## COMMENT MA FORMATION PEUT-ELLE ÊTRE FINANCÉE ? Financement partiel ou total ?

### Les salariés et le public non artisanal

Le financement des formations professionnelles est essentiellement organisé par les OPCO (Opérateurs de compétences), les anciens OPCA.

Avant le début du stage, il vous revient d'adresser une demande de prise en charge de votre formation à l'OPCO dont votre entreprise dépend.

En général, cette demande est à formuler sur la demande type de votre OPCO. La plupart du temps, il convient de joindre à cette demande une convention de formation professionnelle (Devis précisant le coût total de la formation et le nombre d'heures), le programme du stage ainsi que votre RIB pour règlement de la prise en charge.

L'OPCO vous retourne soit une acceptation totale ou partielle soit un refus de prise en charge du stage.

A la fin du stage, Up and Com' vous délivre un certificat de réalisation de l'action de formation, une feuille d'émargement et une facture acquittée. Afin de vous permettre de vous faire rembourser, il vous revient d'adresser ces pièces, à votre OPCO, dès la fin du stage.

### Les chefs d'entreprise artisanale, les conjoints collaborateurs ou associés en région Rhône-Alpes

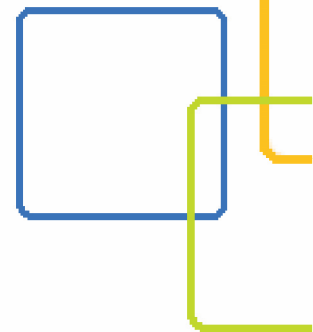
Pour déposer votre demande de financement, il vous revient de la réaliser directement sur le site de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes <https://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>

La demande de financement est constituée des pièces suivantes :

1. La demande de financement
2. L'attestation de statut
3. La convention de formation **signée par vous** et Up and Com'
4. le programme du stage
5. Le RIB de votre entreprise
6. Un extrait du RM de moins de trois mois.

Ensuite, votre demande de prise en charge sera évoquée en commission et vous recevrez un accord partiel ou total de prise en charge de votre formation.





À la fin du stage, Up and Com' vous délivre un certificat de réalisation de l'action de formation, une feuille d'émargement et une facture acquittée. Afin de vous permettre de vous faire rembourser, il vous revient d'adresser ces pièces à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes dès la fin du stage.

### QUAND VAIS-JE RECEVOIR MA CONVOCATION ? A qui est-elle adressée ?

Les convocations sont adressées au stagiaire 7 à 10 jours avant le début du stage. Elles contiennent le titre, la date et les horaires du stage, l'adresse du centre de formation ainsi qu'un plan d'accès.

### QUELS SONT LES DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES PENDANT LA FORMATION ?

Tout au long de votre formation, l'intervenant s'appuie sur des outils pédagogiques ciblés et des supports de cours systématiquement vérifiés et mis à jour. Ces derniers vous permettront de suivre la formation en toute tranquillité et seront des outils de mise en application concrète de la formation suivie, dès votre retour en entreprise.

### QUELS SONT LES HORAIRES DE LA FORMATION ?

Sauf dispositions contraires, les stages se déroulent de 9h à 12h30 et 14h à 17h30. Sauf indication contraire sur la fiche catalogue, la durée d'une journée de formation est de 7 heures.

### COMMENT LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR Up and Com' SONT-ELLES ÉVALUÉES ?

Afin d'évaluer avec rigueur et objectivité la qualité de ses prestations, Up and Com' a mis en place des processus objectifs et qualifiés :

**Avant le stage** : Évaluation des connaissances initiales des apprenants :

- Évaluation des prérequis lors d'un entretien découverte téléphonique ou physique avec le formateur ;
- Évaluation des connaissances à l'aide d'un questionnaire (autodiagnostic).

**Pendant le stage** : Évaluation en continu et validation de la compréhension

- Mises en situation, exercices, vidéos et échanges sur les pratiques ou les expériences professionnelles des participants ;
- Pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de la progression et du développement des connaissances en lien avec les objectifs visés.

**A la fin du stage** : Évaluation des connaissances acquises et mesure de satisfaction

- Évaluation des acquis à l'aide d'un deuxième questionnaire (autodiagnostic).
- Mesure de la satisfaction des participants sur l'atteinte des objectifs, la qualité de l'animation et la satisfaction globale de la prestation, avec un questionnaire de satisfaction individuel.
- Il est complété par un tour de table en présence du formateur.

**Après le stage**

- Évaluation de l'impact de la formation par une enquête trois mois après la formation.

### LES FORMATIONS Up and Com' SONT-ELLES ÉLIGIBLES AU CPF ?

Pour le moment, nos formations ne sont pas éligibles au compte personnel de formation (CPF ancien DIF.)